

Seance du 16 Mai 1947

L'an mil neuf cent quarante-sept, le seize Mai, à vingt-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Docteur J. Grand, Maire.

Etaient présents: Dr. M. Dombaille, Dufor, L. Tages, Carthey, S. Sandrine, Dathu, M. Blanquet, Bordes.

Recut: Dombis, M. M. Gidone, Seiltan, M. Talazac.

Absent excusé: M. Fiocco, M. M. Maylin, Gouarné.

Absents: M. M. Verdié, Galan, Ferri, M. Castel.

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière séance; celui-ci est adopté à la majorité des présents.

M. Dufor est nommé Secrétaire de séance.

Ordre du jour:

- 1: Domination d'un Architecte Urbaniste.
- 2: Crédit à un centre médico-scolaire.
- 3: Lettre de Conseiller Municipal (Bli, Dugault)
- 4: Lettre de M. Dombaille (trottoir)
- 5: Femmes en couches (toute journalière assistance)
- 6: Requête personnel communal
- 7: Fête patronale,
- 8: Syndicat d'initiative
- 9: Femmes des Sapeurs Pompiers (de ville)

- 10°: Bureaux éventuels pour Comptes.
 11°: Salle Verdière C. (ancien local pompe)
 12°: Bâtiments communaux de Drageins,
 13°: Achat d'une machine à cuire neuve.
 14°: Soudronnage 200 rues Pascal et du Malet.
 15°: désignation d'un Commissaire comm M^e du Comité Patronal du C. C^m
 16°: Demande d'assistance.

Architecte Urbaniste

La Commune n'ayant pas indiqué de technicien, M. le Grefe propose M. Glénat, Architecte, Président de l'Ordre des Architectes.

M. le Maire fait observer que ce Monsieur doit offrir toutes les garanties professionnelles nécessaires et demande au Conseil d'accepter la nomination de M. Glénat comme Architecte urbaniste... Accepté. Copie de la délibération sera adressée à la Préfecture pour approbation par le Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme.

Centre médico-scolaire

Comme suite à l'ordonnance du 18.10.1945 sur la protection de la santé des enfants d'âge scolaire, qui prévoit l'organisation dans les communes (Montreuil en fait partie) d'un centre médico-scolaire pour visite et examens il y a lieu d'aménager, le plus tôt possible, ce centre. Il y a deux façons:

- 1° Trouver un local dans un bâtiment communal
- 2° louer ou acquérir et faire aménager à cet effet.

L'Architecte Départemental établira le plan d'aménagement. Les dépenses d'aménagements indispensables peuvent être couvertes, dans la limite de 40% de leur totalité, par les subventions de l'Etat.

Le matériel médical pourra être fourni gratuitement par le Ministère. Les frais d'entretien et de gestion seront remboursés dans la limite des vingt mille francs d'équipement, au titre de l'hygiène scolaire, par le même ministère.

Les C^m doivent, comme pour les écoles, assurer la gestion de leur centre et pourvoir à l'entretien des locaux (personnel de service, chauffage, eau, gaz, électricité, fourniture de bureau, petit matériel, affranchissons)...

L'Inspecteur d'Academie fournira les renseignements concernant la construction des locaux et demandera l'autorisation.

Après lecture de l'Instruction de M. le Grefe, M. Dupey rejoindra le C. Complémentaire et priera de faire connaître son point de vue... Il fait remarquer qu'en attendant d'avoir loué ou acheté un immeuble à cet effet, un étage de la Maison des Jeunes, peut provisoirement servir d'abriage. M^m Delille s'occupera de donner l'avis de façon très précise si l'immeuble lui appartient et ayant droit pour la dispensation, peut être utilisé. Tous les Conseillers sont d'accord et d'accord pour avoir à Montreuil le plus rapidement, ce centre médico-scolaire.

Après avoir donné connaissance d'un lettre signée de M. M. Delille, Gralazac, Recut, Fagot, Oldoni B. D'après laquelle ils demandent à M. le Maire de résoudre en commun la question du bâti, ce dernier fait observer qu'il a mis dans l'obligation de la trancher sans

Lettre des Conseillers

attendre la réunion du conseil Municipal.

M. M. Soubille et Dufoe adjoints se sont rendus à la réunion présidée par M. le Maire, m. le Maire Desant s'absentant le même jour. Il a été décidé que le problème du th' devait être résolu par canton, ceux qui votent en mesure de le suffire, et le reste est du nombre. Durent le faire. Les Maires du Canton ont aussitôt été convaincus à une réunion prévue par M. le docteur Trifet, qui s'est tenue lundi 5 Mai, à la Mairie de Montrejeau... Après l'appel insécurité de notre docteur Trifet pour une collecte rapide et fructueuse, il a été procédé à la composition d'un comité cantonal... Un questionnaire a été remis à M. M. les Maires avec prière d'y répondre : leurs déclamations l'ont fait àujours. -

Madame Suberbielle et M. Moëgerille, dans une lettre adressée à la Municipalité, lui proposent de faire circuler le règlement qui bâtit leurs immeubles dans la rue des Fossés et offrant de participer à la moitié de la dépense... Nonobstant, joint à leur lettre, sera examiné et une réponse sera faite prochainement.

Par circulaire N° 77 du 24 Mars dernier, le ministre de la Santé demande au Drifet de fixer le taux de l'allocation d'assistance aux femmes en couches, après délibération du Conseil... Ce taux devra être compris entre le 1/4 et la 1/2 du salaire moyen journalier en vigueur dans l'agglomérat; c. à. d. entre 31 et 63 francs par jour.

Les membres présents sont d'accord de fixer à 55 francs par jour, le taux des dites allocations.

Le Conseil Municipal est d'accord d'avancer la fête patronale la sainte. Quinze jours dans la même semaine. - Elle sera donc célébrée le 22 Juin 1947... La commission des Fêtes est chargée de mettre en liaison avec le comité des Fêtes de la Ville pour élaborer un programme qui sera soumis au C. M. lors de sa prochaine réunion pour lui permettre de fixer le montant de la participation que la Ville peut consentir au Comité des Fêtes pour la défense des réjouissances.

Ce salarié, qui a toujours travaillé et qui remplit les conditions requises pour bénéficier de la retraite du V. à S. n'a pas encore eu satisfaction malgré ses démarches réitérées... Aussi, plusieurs demandent au C. M. outre une aide une lettre à M. le Maire lui demandant d'intervenir auprès des services intérieurs... Une telle requête a été adressée à cet effet.

Le Maire déclare le peu de bonne volonté apporté par les commissaires de la Ville pour l'aider à constituer un syndicat d'initiative à l'instar des villes voisines (Luchon, St Gaudens, E. Gaudens). Il a fait deux publications pour inviter les intéressés à assister à une réunion préparatoire ; quatre ou cinq personnes seulement ont répondu à son appel.

Lettre Verte Universelle

Assistance aux Femmes en couches

Fête locale

Lettre à Degoutte cardinal

Syndicat d'initiative

Il fait part à ses Collègues de son intention de les convier individuellement très prochainement et leur demande de se rendre nombreux à cette nouvelle réunion à laquelle devront à nouveau être invités, par son décret, les Montréalais.

Drapeau. Compiegne

Depuis la création du corps des drapeaux, Compiegne, il n'a plus été acheté "de l'enseigne de Ville" ... Il est grand temps de le remplacer et d'en procurer aux nouveaux drapeaux ... M. Dubucelle dit que la dépense serait de l'ordre de 100000 francs environ; l'Etat, accordant une subvention de 15%, la part de la commune devrait de 50 à 55000 francs. D'accord.

Question réservée, à rerois à la prochaine séance avec celle du centre médico-scolaire.

M. le Maire donne lecture de la lettre reçue du Président du Comité des courses de chevaux demandant une subvention pour le passage des concurrents dans notre Ville. - Le Conseil général leur accorde la même subvention qu'en 1946, soit 5000 francs. La Téléradiation sera transmise pour approbation à M. le Sous-Prefet après visa du Recours Municipal pour existence des fonds.

Le Administré demande à la Ville de lui louer l'ancien local des pompiers à incendie, place Lafayette ... Le dernier est encore occupé, il y a toujours le toiture de Compiegne; en conséquence, cette demande ne peut être prise en considération ... Il en sera donné communication à M. le Syndic Négociants Place Lafayette.

Un nouvel acheteur d'un ou des deux immeubles de Magasins a fait une offre de 30000 francs un immeuble ou 60000 francs pour les deux à M. le Maire ... L'Assemblée estime que cette proposition est loin d'être suffisante. Il est décidé qu'une commission composée de M. le Maire, Laluzec, à laquelle se joindront M. Louis Blanchard maçon de la rue du Lac pour faire une estimation qui serait communiquée à l'acheteur intéressé.

L'achat d'une machine à écrire neuve marquée "Jaffy" est autorisé, à la condition que le vendeur renvoie la machine d'occasion de la Mairie à un prix supérieur à celui proposé par le vendeur soit 6500 francs ... L'Assemblée estime que pour une régie, notre machine d'occasion permettrait au moins de 10000 francs.

Il est entendu que M. le Maire s'entendra avec M. Raude pour faire déposer et goudronner les rues Pascal et du Motelot.

M. Babie est désigné par ses Collègues comme Membre du Comité Patronal du Cours Complémentaire de notre Ville.

Le Conseil, en application du Décret n° 47147 du 16.1.47 et des instructions préfectorales du 7.2.47, accordant à partir du 1^{er} janvier l'assurance aux fonctionnaires, agents de l'Etat et des Départements, une allocation mensuelle professionnelle fixée en fonction du montant brut du traitement réglementaire, décide à l'unanimité, d'étendre ces avantages aux employés municipaux.

Le montant de la dépense imputable à cette allocation mensuelle s'élevera à la somme de 26.000 francs, en chiffres ronds.

Campagne

Raid Hippique

Vu et approuvé le 28/5/47
P. de l'Prefet: Clément

Lettre Verdier

Bâtiments communaux

Achat machine à écrire

Goudronnage

Comité Patronal du C.C.S.

Personnel communal

La réapprovisionnement du Bureau : Blamend

Demandes d'assistance

Les crédits nécessaires seront prélevés sur les fonds libres de l'exercice en cours. - Cette allocation provisoire sera versée à compter du 1^{er} Janvier 1947.

La délibération sera soumise à l'approbation de l'autorité de tutelle et au visa du Recensement Municipal pour l'existence des fonds.

Pour activer l'ordre du jour, le Conseil se réunit en comité secret, en vue de l'examen de demandes d'assistance présentées à la Commission du Bureau de Bienfaisance, le même jour. --

Assistance aux Aliénés : demande formulée par M^{me} Baptiste Bompierre pour son Oncle Jean Gujo, hospitalisé à l'Asile psychiatrique de Vannes sur le 9 Avril 1947 et où il est décédé le 3 mai courant.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Assistance à la famille : demande transmise directement par M^{me} Dertignan Amélie, fille, mère d'émigrant dans la Commune depuis Mai 1946. Le dossier a été retourné par la Préfecture pour avis du B.A.B et du C.M.

Si l'examen de ce dossier, il résulte que l'intéressé bénéficiant, au titre de Salarié, en plus de son salaire et des allocations familiales comme chef de famille, d'un secours mensuel de 600^{fr}, ne peut prétendre au bénéfice de l'assistance à la famille... En conséquence, les membres présents sont d'accord pour rejeter cette demande.

Le 1^{er} du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 heures.